



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion de concertation entre la Direction Nationale de la BCEAO et l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF) du Bénin

(Cotonou, le 15 juin 2022)

La Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin a tenu, le 15 juin 2022, sa deuxième rencontre trimestrielle de concertation de l'année, avec les membres de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF) du Bénin.

Les travaux de cette réunion, organisée dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, se sont déroulés sous la présidence de Monsieur Emmanuel ASSILAMEHOO, Directeur National de la Banque Centrale. Ils ont été articulés autour de trois points majeurs :

- les dernières évolutions de l'activité économique dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et au Bénin,
- les obligations des établissements de crédit en matière de protection des données de la clientèle,
- les conditions réglementaires d'ouverture et les modalités de fonctionnement des comptes étrangers de non-résidents, des comptes intérieurs en devises de résidents et des comptes de résidents à l'étranger.

Au titre de la situation économique, les participants ont noté avec satisfaction la reprise de l'activité économique en 2021, à la faveur de la levée de la plupart des mesures de restriction de la mobilité prises dans le contexte de la Covid-19 ainsi que du déploiement des plans de relance économique par les États. Au Bénin en particulier, les statistiques officielles font état d'un taux de croissance du produit intérieur brut réel estimé à 7,2% en 2021 contre 3,8% en 2020 et projeté à 7,0% en 2022, avant le déclenchement de la crise russo-ukrainienne. Quant au niveau général des prix, il ressortirait assez maîtrisé grâce aux mesures de soutien prises par les autorités béninoises pour contenir les prix, et à la bonne tenue de la production vivrière au cours de la campagne agricole 2021-2022. En effet, le taux d'inflation s'est établi à 2,9% à fin mai 2022 après 1,7% à fin décembre 2021.

Toutefois, les participants ont pris acte des incertitudes qui entourent les perspectives de croissance et d'inflation. Elles sont liées à l'extension des zones d'insécurité qui pourrait affecter les capacités de production et perturber les circuits de commercialisation des produits alimentaires. Elles découlent également de l'aggravation des crises géopolitiques, avec le conflit russo-ukrainien qui a eu pour conséquence, une accélération de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires importés.

À cet égard, l'APBEF a indiqué avoir engagé des pourparlers avec les organisations faïtières du secteur privé en vue d'apporter une contribution conséquente de la profession bancaire aux principaux segments de l'activité économique touchés par ce conflit.

Par ailleurs, les participants ont relevé qu'en dépit de ce contexte difficile au premier trimestre 2022, des résultats encourageants sont enregistrés au titre des trois objectifs que s'est fixé le cadre de concertation depuis l'année 2021. En particulier,

- le volume de crédits bancaires accordés dans le cadre du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UMOA a progressé de 37,1%, passant de

3,5 milliards à fin septembre 2021 à 4,8 milliards à fin mars 2022 ;

- l'assainissement du portefeuille des établissements de crédit s'est poursuivi avec un taux brut de dégradation du portefeuille ressorti à 11,58% sur la place à fin mars 2022 contre 12,55% à fin décembre 2021 ;
- le taux d'intérêt débiteur appliqué aux crédits à la clientèle s'est inscrit à la baisse, passant, en moyenne, de 7,0% à fin décembre 2021 à 6,9% à fin mars 2022.

S'agissant des échanges sur les obligations des établissements de crédit en matière de protection des données de la clientèle, les participants ont eu l'opportunité d'approfondir leur connaissance du cadre juridique de la loi sur la protection des données à caractère personnel au Bénin. Aux diverses préoccupations exprimées au cours de la séance, le Président de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) en République du Bénin, invité pour la circonstance, a apporté des réponses appropriées.

En ce qui concerne l'exposé relatif aux conditions réglementaires régissant les comptes en devises, il a permis aux Directeurs Généraux d'établissements de crédit d'être sensibilisés sur les spécificités liées aux modalités de fonctionnement des comptes étrangers de non-résidents, des comptes intérieurs en devises de résidents et des comptes de résidents à l'étranger, ainsi que sur le principe fondamental de centralisation des réserves de change en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Par ailleurs, la rencontre a été l'occasion pour le Directeur National de rappeler à ses hôtes, la récente décision du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO prise lors de sa session du 1^{er} juin 2022, portant relèvement des taux directeurs de la Banque Centrale, de vingt-cinq points de base (0,25%). Il a tenu à préciser que cette décision, qui préserve malgré tout l'orientation accommodante imprimée à la politique monétaire dans l'Union depuis de nombreuses années, s'inscrit en priorité dans le cadre de la lutte contre la persistance de la déviation du taux d'inflation par rapport à la cible de 3,0%. À cet effet, le taux minimum de soumission aux appels d'offre d'injection de liquidité de la BCEAO est porté de 2,00% à 2,25% et le taux du guichet de prêt marginal, de 4,00% à 4,25%, pour compter du 16 juin 2022. Quant au coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, il est maintenu à 3,0%.

Enfin, la rencontre a, comme à l'accoutumée, permis à la Banque Centrale d'être à l'écoute des préoccupations spécifiques de la profession bancaire.

Fait à Cotonou, le 15 juin 2022.
